

**MAIRIE DE BOUSSENS**  
31360  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**  
07/09/2023

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 15**

Délibération du Conseil  
Municipal

**D.C.M : N°9-3**

**Objet : Réfection de la**  
**toiture de la salle de**  
**sport : avenant n°1 de**  
**l'entreprise DANICY**  
**sur le montant du**  
**marché.**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, MM., CELLIER (proc.), DESHONS, EVIN (proc), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absents excusés :** M. AMOUROUX (proc. M. SANS), Mme GRANGE (proc. M. EVIN), M. ROQUEBERT (proc. M. CELLIER).

M. DESHONS a été élu Secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance à 19h30**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la toiture de la salle de sports sont en cours.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement concernant le montant du lot n°1 par un avenant au marché initial. Le lot n°1, attribué à l'entreprise SARL DANICY, concerne la charpente, la couverture, le bardage et le désamiantage. Cet avenant concerne la fourniture et mise en œuvre d'une ligne de vie en toiture, de plâtres intérieurs avec isolation complémentaire en partie supérieure des murs existants, et de bardage du pignon existant côté padel. Ces travaux, non prévus initialement dans l'étude de l'architecte, n'étaient pas décelables avant la dépose de la couverture existante.

	Montant H.T.	TVA 20,00%	Montant T.T.C.
Montant du marché	279 872,86 €	55 974,57 €	335 847,43 €
Montant de l'avenant N°1	17 251,06 €	3 450,21 €	20 701,27 €
Nouveau montant du Marché	297 123,92 €	59 424,78 €	356 548,70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :**

- **D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise SARL DANICY de Carbonne au marché initial de réfection de la toiture de la salle de sport pour un montant total HT de DIX SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET SIX CENTS (17 251,06 €).**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **19 septembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire,

**Christian SANS**

